Le Directeur de l'Express demande à Ayrault le droit de vote des étrangers aux élections nationales

écrit par Christine Tasin | 1 février 2013

Incroyable ! Nous avions déjà un consensus médiatique en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales, qui remet complètement en cause notre conception de la citoyenneté, des droits et des devoirs et, surtout les fondamentaux de la République. En effet, le droit de vote ne peut être accordé qu'aux citoyens de nationalité française, conformément à l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 26 août 1789 :* **» – Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »**

A ce titre, bien évidemment, ne peuvent avoir de droits politiques que les individus attachés à la Nation par la nationalité, celle-ci donnant à la fois des droits et des devoirs concernant les autres citoyens. Puisque les citoyens français sont dépositaires de l'intérêt national, à ce titre ils doivent pouvoir voter pour choisir la « respublica » et il ne suffit pas de travailler et de payer ses impôts en France

pour avoir le droit de décider de sa politique.

Or, Christophe Barbier, le Directeur de l'Express, est fâché. Restreindre le droit de vote des étrangers aux élections locales serait scandaleux *: »Il faut se poser une question de principe: est-ce que la citoyenneté est divisible? » « Les étrangers participent à la vie locale, paient des impôts locaux (…) donc il est normal de leur donner le droit de vote aux élections locales. » « Le même raisonnement vaut pour les élections nationales. Soit on est complétement citoyen, soit on ne l'est pas du tout. »*

Ainsi donc, Barbier veut brûler les étapes. On se doute que le droit de vote aux élections locales n'est, dans la tête de Hollande-Ayrault, que le marchepied de son extension aux élections nationales, et qu'ils ont décidé de faire les choses en deux étapes pour ne pas faire peur à nos compatriotes, mais cela ne va pas assez vite pour Barbier.

On sent, chez lui comme chez tous les ministres-traîtres à la France qui prennent des décisions funestes à tour de bras depuis des mois que c'est la fuite en avant : Hollande-Ayrault sont au plus bas dans les sondages, il n'a aucune chance de repasser en 2017 avec l'électorat actuel, il faut donc détricoter la France moisie et rancie tant qu'on est au pouvoir et faire toutes les réformes constititionnelles nécessaires pour avoir une chance de rester au pouvoir.

Alors, quelques millions de nouveaux Français qui voteraient, ce serait, forcément, quelques millions de voix qui empêcheraient des gens susceptibles de venir au pouvoir de protéger à nouveau la France, sa souveraineté, les Français, nos traditions et notre civilisation.

Donner le droit de vote aux étrangers, c'est assurer la réélection ad vitam aeternam des socialistes et de leurs alliés, et c'est promettre aux medias officiels qui sont tous sous perfusion de continuer à recevoir des subventions pour

leur rôle de « La Voix de son Maître ».

Comme nous l'écrivions en décembre 2011, quand Résistance républicaine était présente à la manifestation devant le Sénat pour s'opposer à ce droit de vote des étrangers :

Que se passerait-il si les étrangers non européens avaient le droit de vote ?

Ce serait la fin de la notion de citoyenneté de notre pays, chacun de ceux qui y vit y aurait les mêmes droits sans avoir pour autant les mêmes devoirs. Si les étrangers veulent voter comme les Français, il leur appartient de prouver qu'ils aiment la France, reconnaissent ses valeurs, sont prêts à la défendre en demandant leur naturalisation.

Ce serait comme si vous hébergiez un ami pour lui rendre service pendant quelques mois, et que, au motif qu'il participe aux frais, il prenait le droit d'imposer sa vision de la décoration, de choisir vos amis et les vêtements de votre femme et vous interdisait la nourriture qui ne vous convient pas.

Accorder le droit de vote aux élections locales aux étrangers c'est leur permettre de **peser sur l'élection du maire et des conseillers municipaux qui sont les électeurs des sénateurs. C'est donc leur permettre de participer, de fait, aux élections nationales réservées aux citoyens français et de choisir à leur place leurs lois voire leur constitution.**

Accorder le droit de vote aux élections locales aux étrangers c'est leur **permettre d'imposer, de fait, des traditions contraires aux nôtres**, c'est leur permettre de faire voter des subventions sur des critères non pas d'intérêt commun mais sur des critères qui pourraient être communautaristes ou religieux, c'est leur permettre d'imposer peu à peu des salles et des piscines où hommes et femmes seraient séparés et c'est

leur permettre d'imposer dans les cantines scolaires des revendications alimentaires pour en chasser le porc et y introduire le halal, qui contrevient avec la loi du 9 décembre 1905, puisque tout achat de halal finance une mosquée.

Bien entendu je vous invite à poster sur le site de l'Express vos réactions… qui seront sans aucun doute censurées, comme celles de notre lectrice qui a posté ce message :

Monsieur Barbier, Peut-être allez-vous censurer ce commentaire très politiquement incorrect, mais je souhaitais vous dire ceci. Au moment où : – nous sommes en guerre contre l'islamisme radical au Mali – tous les indicateurs sur l'intégration (y compris pour les personnes ayant obtenu un passeport français) sont au rouge – visiblement, beaucoup de personnes d'origine étrangère ne se sentent pas français, et visent même à détruire l'Occident (salafistes, Mohamed Merah en puissance présents sur le territoire français) Croyez-vous sincèrement à la profession de foi que vous faites, ou souffrez-vous d'un déni de réalité pouvant conduire notre nation au pire?

Elle a reçu cette réponse, qu'elle a beaucoup appréciée, puisqu'il y a au moins 6 mois qu'elle n'avait pas publié de commentaire sur le site de l'Express. Ce qui pose un problème intéressant pour la CNIL, celui de la conservation des données personnelles et de la constitution d'une liste noire…

Bonjour,
Votre message a été modéré.
Vous n'avez tenu aucun compte de nos avertissements précédents. Vous n'êtes désormais plus autorisé à publier sur notre site.
Bien à vous,
Pour plus d'informations sur notre politique de modération, vous pouvez lire notre charte des commentaires.
Eric Mettout

Rédacteur en chef LEXPRESS.fr
01 75 55 14 66
emettout@lexpress.fr